

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOISSIÈRE

Le dix-sept juin deux mil vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Pierre TESSIER, Maire de LA BOISSIÈRE.

Étaient présents : Mrs. Jean-Pierre TESSIER, Kévin GUILLAUMEUX, Arnaud VALLIER, Mmes Florence CHAZÉ, Anne-Marie LANDAIS Corine GANNE, Aurélie PORCHER, Aurore VEILLARD.

Était absent excusé : Mr Pierre CHAZÉ

Était absent non excusé : Mr Lénaïc GASNIER

Convocation des membres : 10 juin 2021

Affichée le 10 juin 2021

Mme Florence CHAZÉ a été élue secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente.

1) TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON - D024-2021

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence PLU au 1er janvier 2021, sauf à avoir activé la minorité de blocage des communes (une opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population). En vertu de la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (article 7), ce potentiel transfert de la compétence PLU à l'échelle du Pays de Craon (PLUi) a été reporté au 1er juillet prochain.

Pour accompagner la prise de décision et réaliser une étude quant au transfert de la compétence PLUI, la Communauté de communes a organisé plusieurs temps d'échanges entre élus :

Lors de la commission Aménagement du territoire réunie le 3 novembre 2011, des élus communautaires de la CDC de l'Ernée sont intervenus pour rendre compte de cette prise de compétence et de l'élaboration d'un PLUI dans leur CDC (prise de compétence le 13 octobre 2015 – approbation du PLUI le 25 novembre 2019) . Cette intervention a permis de réaliser un premier document qui présente les points forts et les points de vigilances sur cette prise de compétence.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 9 Novembre 2020. Au cours de cette conférence des Maires, le document élaboré par rapport à l'expérience de la CDC de l'Ernée a été présenté et a donné lieu à un premier débat.

Une Assemblée plénière a été organisée le 26 avril 2021 au cours de laquelle le PLUI a été abordé avec

L'intervention de la DDT de Mayenne : aspects réglementaires et techniques

L'intervention de M. Antoine VALPREMIT, Maire de Sacé et 1er VP de Mayenne Communauté en charge de la Stratégie territoriale : retour d'expérience.

Ces interventions ont ensuite donné lieu à un débat sur ce transfert de compétence.

- Une Conférence des Maires auxquels étaient associés les Maires-Adjoints et l'ensemble des conseillers des communes membres de la CCPC a été organisée le 31 mai 2021 au cours de laquelle Maître François BENECH, Avocat spécialisé en Droit de l'Urbanisme a assuré une présentation vocation d'information juridique sur le transfert de compétence PLUI. Cette présentation a notamment été établie à partir de 14 questions posées par la CDC du Pays de Craon et par ses communes membres.

Suite à ces interventions et à ces échanges, il en ressort les points suivants :

- Il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme. En effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette vision s'articulant au projet de territoire.

Divers sujets restent en effet à étudier, notamment les :

- Financement de cette compétence
- Moyens humains à consacrer et re-questionnement de l'organisation du service Autorisation Droit des Sols (ADS),
- Fiscalité de l'urbanisme
- Définition de l'armature urbaine et de ses polarités, de l'équité territoriale quant à la consommation foncière.

- Il paraît judicieux pour arrêter les grands points de cette collaboration Communes / CCPC de prendre le temps d'élaborer une Charte de Gouvernance de la compétence PLU qui permettrait de répondre aux questions précitées et s'engager en connaissance de cause sur le transfert ou non de la compétence PLU en fin d'année 2021.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) document de planification stratégique adopté en 2011, est en cours d'évaluation. Une révision pourra être envisagée dans les années à venir. Il apparaît opportun de prescrire une révision de ce ScoT concomitamment à une prescription de PLUI dans un souci d'économie budgétaires et de mutualisation des études nécessaires.

Considérant les interventions et les conclusions des débats menés au sein des organes de gouvernance de la CCPC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- S'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Craon

2) Recensement de la population en 2022 : Nomination d'un coordonnateur communal - D025-2021

Mr le maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du jeudi 20 janvier au Samedi 19 février 2022, et qu'il est demandé de nommer un coordinateur communal, qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le Conseil municipal propose :

Le coordonnatrice communale sera Mme Annie THOREL, secrétaire de mairie, et sera nommée par arrêté municipal pour effectuer les opérations de recensement. Elle sera tenue d'assister aux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain.

3) Acquisition matériels de voirie - D026-2021

Mr le Maire informe l'assemblée, de la réception d'un devis d'acquisition de matériels de voirie, auprès de Districo Maison Point.fr à Craon à savoir :

- un combisyt motobineuse pour 232,50 € ht
 - une élagueuse pour 245,83 € ht
 - un taille haie télescopique et orientable pour 342,58 € ht,
- soit un devis total de 820,91 € ht, soit ttc 985,09€ ttc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis de Districo la Maison.fr de Craon pour un montant total de 985,09 € ttc et cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021 à l'opération d'investissement n°61 Achat Matériel.
- autorise Mr le Maire à signer le devis.

4) Décision modificative n°1 Budget primitif Commune 2021 - D027-2021

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative du budget primitif 2021 doit être réalisée afin d'ouvrir des crédits supplémentaires à l'opération 61 Achat de matériels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°			
POUR MEMOIRE BP		225 350,40	225 350,40
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n°			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		225 350,40	225 350,40
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
21-21578-61	Matériel et outillage de voirie		+986,00
23-2315-59	Installation, matériel et outillage techniques		- 986.00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 1		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		274 981,21	274 981,21
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n°			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		274 981,21	274 981,21

4) Aménagement du Bourg

-Bilan réunion GRDF et Maitrise d'œuvre Sogetti : réunion du 15 juin 2021

Dans la logique, le réseau d'assainissement des eaux pluviales doit être posé en premier (profondeurs plus importantes, pentes d'écoulement à respecter...). L'entreprise PIGEON indique un démarrage possible en septembre.

Le réseau AEP pourrait être renouvelé à suivre (en octobre), avant intervention d'ELITEL en novembre. Sur certains secteurs, une réflexion est à mener pour une éventuelle tranchée commune AEP / EP (concertation PIGEON/ PLANÇON BARIAT).

Le démarrage de l'aménagement pourrait donc être prévu en septembre.

Ce phasage permet d'éviter la co-activité.

Il est demandé aux entreprises de transmettre à SOGETI leurs planning prévisionnels avec date de démarrage possible et durée de chantier.

Les travaux pourraient être réalisés sous route barrée, avec un phasage intelligent pour ne pas bloquer le carrefour central.

Demande de permission de voirie à réaliser par le maître d'ouvrage (CCPC).

Prescriptions : Toutes les tranchées réalisées sous voirie RD228 et 608 dans l'emprise du futur aménagement seront remblayées en béton de tranchée et fermeture en enrobé (6 cm minimum)

Territoire d'énergie Mayenne : Travaux de rénovation des armoires d'éclairage public

Intervention calée semaine 26. Travaux ponctuels au niveau de carrefour.

5) Adressage

Concernant l'adressage de la Commune, Mr le Maire va rencontrer des fournisseurs, afin d'obtenir les visuels de panneaux et un devis.

6) Plan Mayenne Relance

Mr le Maire informe l'assemblée du Plan Mayenne Relance, permettant à la commune de bénéficier d'une subvention de 2338 €. Il est proposé d'y inscrire l'acquisition de la nouvelle horloge, les travaux de sécurité de l'Église.

Des demandes devis sont nécessaires pour les travaux de sécurité de l'Église.

7) Élections 20 et 27 juin 2021 : point sur les tours de garde et autotest nasal

Mr le Maire informe l'assemblée de la nécessité de faire le point sur les tours de garde et de la réception des autotests pour les assesseurs non vaccinés, et visières pour l'ensemble des assesseurs.

Les autotests devront être effectués 48 h avant le 1^{er} scrutin du 20 juin, et 48 h avant le scrutin du 27 juin 2021.

Distribution effectuée ce jour pour les personnes non vaccinées et distribution des visières à chaque membres effectuant des tours de garde. Chacun devra préparer sa visière et la garder pour les 2 scrutins.

8) Informations diverses

a) Course cycliste Trophée Madiot : 14 juillet 2021

b) Prochaine réunion de conseil municipal : 26 août 2021 à 20 h.